



Le 18 décembre 2015

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3596
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision
D-2015-013
Suivi du Plan d'approvisionnement 2014-2023
Notre dossier : R050378

Chère consœur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2015-013, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie de 2%.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur **(confidentiel)**.
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur.
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**.
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité énergétique du parc de production d'Hydro-Québec Production.
- Annexe G : Lien Web et identification des extraits pertinents du "2014/2015 Winter Reliability Assessment" du NERC.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser

ÉF/rm

p.j. Annexe A
 Annexe B
 Annexe C (confidentiel)
 Annexe D
 Annexe E (confidentiel)
 Annexe F